



Ecole des Sources

**Ecole publique des Sources**  
**Route d'Ancy**  
**69210 Savigny**  
**tel : 04 74 01 13 51**  
**Mél : [elementaire.savigny@laposte.net](mailto:elementaire.savigny@laposte.net)**  
**<http://ecole.savigny69.free.fr>**

### ***Compte-rendu du conseil d'école du 31 mars 2006***

Séance ouverte à 18 h 30.

Présents : -Pour la municipalité : M. Malet (Adjoint), M. Sachon (Responsable services techniques).  
-Pour les parents : Mes Dumas, Bidon, Cottancin, Techens (Titulaires),  
Me Bastit (suppléante).  
-Pour les enseignants : Mes Guyot, Lonné ; M. Belynck, Amblard, Lagrange (Directeur).  
-Dden : Me Roger.  
Excusés : - M. Martinon (Maire), Me Perrussel (enseignante).

#### **Ordre du jour :**

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| <b>1- Questions des représentants des parents.</b>          | <i>Pour information</i>            |
| <b>2- Rentrée 2006 : préparation.</b>                       | <i>Pour information</i>            |
| <b>3- Budget municipal 2006 : subventions et travaux.</b>   | <i>Pour consultation et avis</i>   |
| <b>4- Coopérative scolaire.</b>                             | <i>Pour information</i>            |
| <b>5- Projets : classe transplantée, sorties scolaires.</b> | <i>Pour consultation et accord</i> |

#### **Préambule :**

- Me Guyot assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes au dernier conseil d'école **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 18 novembre 2005.**
- M. Lagrange propose de distribuer directement aux familles les papiers des représentants des parents pour préparer le conseil d'école, cela environ 15 jours avant chaque conseil y compris le premier conseil d'école de l'année. Les parents délégués sont d'accord.

#### **1-Questions des représentants des parents :**

Me Cottancin demande s'il est possible d'avoir une liste des fournitures scolaires en fin d'année scolaire pour l'année suivante plutôt que l'avoir en septembre. Les enseignants rappellent que les fournitures demandées aux familles restent minimales mais ne voient aucun inconvénient à distribuer une liste en fin d'année.

Me Dumas demande à la mairie si en cas d'école fermée un jour de grève, elle est tenue d'organiser la garde des enfants présents. M. Lagrange précise qu'il ne lui semble pas que cela soit une obligation et que cela représente un problème de responsabilité. *Suite à ce conseil, Me Roger a informé M. Lagrange que les mairies n'avaient aucune obligation légale d'organiser une garde en cas d'école fermée.*

Me Bastit signale que le projecteur au portail ne fonctionne pas. M. Sachon va s'en occuper.

#### **2- Rentrée 2006 : préparation :**

Les effectifs restent stables, mais sont néanmoins juste au-dessus du blocage. Cinq enfants du voyage inscrits à l'école en début d'année ont été radiés parce qu'ils sont allés dans d'autres écoles du canton. Il reste encore cinq enfants du voyage à l'école. Actuellement, un travail a commencé avec l'équipe de circonscription pour améliorer l'accueil des enfants du voyage sur le canton.

23 enfants de Grande section sont susceptibles d'être inscrits l'année prochaine. Si le nombre de cp est supérieur à 25, l'équipe enseignante n'exclue pas de faire des classes à double niveau.

M. Lagrange informe la municipalité et les parents que la nouvelle loi sur le handicap, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, dit que tout enfant d'âge scolaire, quel qu'il soit, doit être inscrit dans l'école de la commune où il réside. Cela implique que l'inscription et donc l'accueil d'enfants handicapés à l'école de Savigny sera obligatoire à partir du moment où cet enfant réside sur la commune. Cet accueil se fera dans un premier temps sur simple demande des parents. Aucune aide ne sera donnée tant que les parents n'auront pas déposé un dossier à la Maison du Handicap qui après avoir pris contact avec l'équipe enseignante décidera des aides à apporter : auxiliaire de vie, aide médicale, matériel, etc. Les enseignants, s'ils reconnaissent l'avancée de cette loi dans l'intégration et l'acceptation du handicap, expriment leur inquiétude sur cet accueil si les moyens en personnel qualifié, en matériel, en soutien médical et psychologique ne sont pas suffisants. Ils déplorent que seules les écoles publiques aient cette mission et que tout le système éducatif français, en particulier les écoles privées sous contrat, ne soit pas concerné par cette loi.

M. Lagrange précise encore que la politique actuelle de l'Inspection Académique est de limiter la présence des enfants de deux ans dans les écoles n'étant pas en zone d'éducation prioritaire. Il informe le conseil que tant que certaines conditions ne seront pas remplies : démonstration de l'inutilité d'une scolarisation dès 2 ans ou 2 ans 1/2, égalité de traitement pour toutes les écoles de la commune, prise en charge éventuelle des moyens de garde par la municipalité, augmentation du nombre de nourrices, prise en compte du travail des deux parents, il estime difficile de refuser l'inscription de ces enfants. Cette politique en tout cas risque à moyen terme de générer des problèmes d'effectifs dans les écoles publiques de Savigny.

### **3- Budget municipal : subventions et travaux.**

M. Lagrange remercie la municipalité pour les travaux effectués depuis le dernier conseil d'école ainsi que pour la somme de 79,50 € allouée par enfant pour les fournitures scolaires au titre de l'année 2006 (somme en augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière).

M. Amblard demande aux représentants de la mairie s'il est possible d'acheter du matériel d'occasion, en l'occurrence des instruments de musique pour la chorale, à un particulier. M. Malet répond que la mairie paye ses créanciers par mandat du trésor public et qu'il apparaît difficile de régler dans ces conditions un particulier : il faut se renseigner auprès de Me Duffez à la mairie.

M. Malet prend la parole et informe le conseil des décisions prises par le conseil municipal en ce qui concerne les demandes formulées lors du précédent conseil d'école :

- Un préau sera construit en cours d'année dans la cour de l'école.
- La fermeture du préau supérieur n'a pas été retenue, mais un chiffrage des travaux est prévu en 2007.
- Les poubelles avec sacs transparents ont été posées dans la cour de l'école.
- Un jeu de clés supplémentaire de l'école sera fait ; les clés du stade de football ont déjà été données à l'école ; pour les clés du local des tapis dans la salle du Trésoncle, M. Malet propose de prendre contact directement avec les responsables du club de gymnastique.
- Un crédit a été accordé pour le renouvellement de deux moniteurs et l'achat d'un ordinateur portable pour la direction.
- En ce qui concerne l'eau qui stagne sur les toits, c'est normal. Le revêtement d'étanchéité doit toujours rester humide.

M. Lagrange remercie au nom de toute l'équipe le conseil municipal.

Questions diverses posées à la mairie et informations :

- Serait-il possible d'avoir un cahier des charges pour l'utilisation du terrain de football ? M. Amblard fait remarquer que certains sports (hockey par exemple) ne sont pas praticables sur ce terrain..
- Est-il possible de mettre le panneau sur l'utilisation de la cour en dehors des heures scolaires à l'extérieur ? M. Sachon explique que ce panneau est à cette place car les jeunes entrent dans la cour le week-end par l'école maternelle. M. Malet précise que ce panneau n'a pas un but dissuasif mais informatif et qu'il protège la municipalité.
- Le carrelage d'un des ateliers a sauté suite aux variations de température : il devrait être refait pendant les vacances de printemps.

La municipalité demande aux enseignants s'il leur est possible de se garer sur le petit parking de la maternelle pour libérer des places. Ceux-ci n'y voient pas d'inconvénient mais font remarquer que le nombre de places n'est pas suffisant et qu'il faudrait retracer les lignes au sol.

#### **4- Coopérative scolaire.**

M. Lagrange rappelle que la coopérative scolaire de l'école permet de gérer des sommes d'argent dans un cadre légal. Le rôle de celle-ci est de permettre à chaque classe de disposer d'une somme, 125 € cette année, pour l'achat de petit matériel, l'achat et l'entretien d'animaux, les goûters, des projets particuliers tout cela avec la participation active des enfants. Il rappelle que les buts de la coopérative ne sont pas les mêmes que ceux de l'APE et sont complémentaires.

En début d'exercice, la coopérative comptait 1 059 € en caisse. Actuellement, la somme restante s'élève à 185 €.

Un appel de cotisation a été lancé comme chaque année. Le montant de cette cotisation, non obligatoire, a été fixé à 1,50 € par enfant, somme que la coopérative a versé à l'OCCE du Rhône car chaque enfant est membre de celle-ci (soit 181,50 € versés en tout). A l'heure actuelle, les cotisations reçues s'élèvent à 71,50 € ce qui représente une augmentation par rapport à l'année dernière mais reste insuffisant pour compenser la somme versée à l'OCCE. Les enseignants et les élèves remercient les parents qui ont participé et invitent ceux qui ne l'ont pas encore fait à manifester par ce petit geste leur solidarité.

Cette année, la coopérative a participé à l'achat d'une sono avec l'APE et l'école maternelle. Ce matériel servira pour les différentes manifestations organisées par l'une ou l'autre des parties.

Comme l'année dernière, la coopérative demande une participation de 1,50 € aux parents pour les sorties scolaires : cette somme est reversée intégralement à l'APE.

Cette année, la coopérative a financé les licences Usep des enseignants, participé modestement à la classe transplantée des ce1/ce2 et acheté divers petits matériels pour la chorale.

Les rentrées d'argent de la coopérative se limitent aux cotisations et dons volontaires, à la vente des photos de classe et à diverses manifestations (cd de la chorale, ventes diverse, etc.)

Un bilan financier est joint à ce compte-rendu..

#### **5- Projets : classe transplantée, sorties scolaires :**

**Le dossier de la classe transplantée a été déposé à l'Inspection de l'Education Nationale pour accord de notre Inspectrice et transmission à l'Inspection Académique.**

Pour rappel, celle-ci aura lieu du 12 au 17 juin 2006 dans un centre PEP de Quiberon et concernera les élèves des classes de ce1 et ce2. Le thème est « découverte du milieu marin et char à voile ». Les trois enseignants des classes, à savoir Me Guyot, Me Lonné et M. Lagrange accompagneront les enfants.

Actuellement, deux réunions ont déjà eu lieu avec les parents. Il en reste une pour finaliser le projet.

Le budget prévisionnel est quasiment bouclé et les participations prévues sont pour l'instant respectées.

Toutes les classes feront une sortie en fin d'année mais n'ont pas encore défini dans quelles conditions et sous quelle forme. M. Amblard signale qu'il réfléchit à l'intervention d'une personne en classe plutôt qu'une sortie. Me Cottancin fait remarquer que si l'idée est intéressante, les parents tiennent à ce que les enfants fassent une sortie en fin d'année.

Enfin, M. Lagrange informe le conseil que dans le cadre de la journée de solidarité pour les personnes âgées, les enseignants ont pensé organiser une représentation de la chorale d'école « **Le chœur des Sources** » pour les personnes âgées de la commune et les grands-parents (ou arrière) des enfants. Pour l'instant, la date du mercredi 31 mai 2006 a été retenue. Contact sera pris avec les représentants des différentes associations par l'intermédiaire de Me Dumas pour voir si le projet intéresse et si la date convient.

La séance est levée à 20 h 15.

Le secrétaire de séance :

Le président :